



## Participation pour le financement de l'assainissement collectif

Par **Iolo46**, le **20/02/2016** à **11:03**

Bonjour, ma commune me demande de régler la PFAC ,mais elle ne me l'a jamais été indiquée sur mon permis de construire, du coup mon budget n'a pas tenu compte de cette participation et personne ne m'a jamais indiqué que je devais payer cette taxe.De plus cette décision ne figure pas à l'affichage en mairie. J'ai lu qu'il ne pouvait pas me la réclamer si elle n'étais pas notifiée sur le permis de construire est ce vrai ? le montant s élève à 3500euro, j'ai mis tout mes deniers dans ma construction et j'ai besoin de votre aide MERCI

Par **morobar**, le **20/02/2016** à **18:27**

Bonjour,  
Aucune indication n'est requise lors de la délivrance du permis de construire.  
C'est donc un bruit non fondé qui vous fait espérer un vice de forme.  
Le mieux est donc de prendre langue avec le maire pour tenter d'obtenir une réduction, un délai...

Par **talcoat**, le **21/02/2016** à **18:39**

Bonjour,  
Il s'agit de la PRE participation de raccordement à l'égout supprimée par une loi de 2010 pour être remplacée à compter du 1er janvier 2015 par la taxe d'aménagement.  
Un régime transitoire a été mis en place le 1er mars 2012 dont dépend vraisemblablement votre construction.  
Malgré tout le montant global des taxes reste constant et il convient d'en tenir compte lorsque l'on entreprend une construction.  
Cordialement